48e ANNÉE. — N° 16.971

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16f	30f
France et Colonies...	9 »	17f	32f
Etranger.....	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

JEUDI 19 DÉCEMBRE 1918

SAINT GASTON

SOLEIL : lever 7h37 ; coucher 4h21
LUNE : D. Q. le 25 ; nouvelle le 2

L'effort américain pendant la guerre

Paris, 14 décembre. — Peut-être n'est-il pas hors de propos, le jour où le président Wilson arrive à Paris et est acclamé par toute la France, d'indiquer dans une rapide esquisse quelle fut l'importance de l'effort accompli par l'Amérique pendant la guerre. A l'appui de ce que nous avancerons nous citerons des chiffres empruntés, ainsi que la plupart des renseignements qui suivent, au très intéressant article de M. Gaston Deschamps intitulé : « Sous le drapeau étoilé, » et paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er octobre dernier. Les chiffres ont, en effet, une éloquence souvent supérieure aux plus beaux discours, leur précision retient mieux l'attention et donne une autorité plus grande aux conclusions qui se dégagent des faits exposés.

Lorsque le 6 avril 1917 parut la proclamation du président Wilson annonçant que « l'état de guerre existait entre les États-Unis et le gouvernement impérial allemand », l'armée régulière américaine comptait seulement 120,000 hommes et moins de 8,000 officiers. On pouvait, il est vrai, en cas de guerre, appeler 500,000 hommes, mais même ce chiffre parut *a priori* insuffisant et il fallut prévoir d'autres mesures. On procéda alors sur tout le territoire de la grande République au recensement des hommes en âge et en état de porter les armes; cette opération en accusa environ dix millions; sur ce nombre on effectua un premier prélèvement de un million et demi d'hommes choisis parmi ceux dont le départ devait être le moins préjudiciable à la vie économique de la nation et on les répartit dans de nombreux camps d'entraînement qui furent organisés avec la rapidité et l'esprit de méthode inhérents au caractère américain.

Pour chacun de ces hommes il fut établi une notice individuelle contenant des renseignements sur sa profession, la nature de ses occupations et ses aptitudes; cette notice, envoyée à l'autorité militaire, lui permit de s'entendre avec les commissions d'appel pour assurer la meilleure utilisation de toutes les compétences. On s'était occupé en même temps de fournir des cadres à cette masse d'hommes et d'initier les officiers américains déjà existants aux nouvelles méthodes de combat adoptées pendant la guerre. A cet effet, des officiers français furent chargés d'instruire leurs camarades américains au War-College et ceux-ci allèrent instruire à leur tour dans des centres d'instruction les candidats - officiers. Il y eut seize centres d'instruction, 40,000 candidats y passèrent, et les deux tiers furent nommés officiers après le stage réglementaire.

On sait avec quels soins et quelle perfection poussée dans les moindres détails fut assuré le transport à travers l'Atlantique des énormes contingents envoyés en Europe par l'Amérique, et, lorsqu'après l'offensive du 21 mars la situation des alliés devint critique, le président Wilson fut le premier à prescrire d'accélérer jusqu'au maximum l'envoi des troupes; c'est ainsi qu'à partir d'avril 1918, il débarqua dans les ports français une moyenne d'environ 300,000 hommes par mois. Finalement, au moment de l'armistice, l'effectif des soldats américains transportés en Europe dépassait le chiffre de 2 millions sur lesquels la proportion des combattants était de plus de la moitié; le reste fut employé aux bases de débarquement ou aux services de l'arrière, établis dans des conditions qui révèlent toute la puissance du génie organisateur de nos alliés.

On aimerait à dire, si on en avait le temps et la place, la façon dont s'effectuaient dans nos ports de guerre ou de commerce les opérations de débarquement des formations américaines (régiments, brigades, divisions) complètement équipées et armées et munies de tout le matériel qui leur était nécessaire; il faudrait également exposer l'organisation du travail et les procédés mécaniques employés pour réaliser avec une merveilleuse rapidité le montage des locomotives, des avions et des autos, effectué dans les ateliers de construction et d'ajustage installés sur de vastes terrains au bord de la mer; grâce à l'ingéniosité de ces différents systèmes, on a obtenu le maximum de production avec le minimum de personnel.

Le développement de l'organisation des services sanitaires ne fut pas moins remarquable. L'existant en personnel et en matériel au moment de la déclaration de guerre comprenait moins de 2,000 personnes (officiers, hommes et infirmières), 7 hôpitaux et 5,000 lits; à l'armistice, il y avait 106,000 personnes employées, 63 hôpitaux et 60,000 lits. Il est inutile d'ajouter que dans les formations sanitaires américaines tout ce qui intéresse le traitement des blessés ainsi que leur hygiène physique et morale est assuré d'une façon supérieurement comprise. Il en est de même dans toutes les œuvres qui contribuent au ravitaillement moral de l'armée américaine, et en particulier dans cette admirable Y. M. C. A. (Association chrétienne de jeunes gens) qui s'est donnée pour mission d'entourer les soldats des Etats-Unis de soins affectueux et d'écarter des centres d'instruction et des cantonnements de repos tout risque de contamination morale et physique. Cette organisation rappelle beaucoup celle de nos foyers du soldat, mais elle est bien plus étendue et peut-être plus pratique.

Quant à l'effort industriel fait par l'Amérique, les chiffres ci-après en donneront un aperçu particulièrement suggestif. Plus de 1,400 usines ont fabriqué nuit et jour des canons et des affûts par séries et en quantités considérables, 240,000 mitrailleuses, nombre bien supérieur à celui que possédait l'Allemagne, 2,500,000 fusils, 23 millions de grenades, 23 millions de projectiles de tous calibres et 430 millions de livres d'explosifs. Dans cette énumération des efforts accomplis et des résultats obtenus, il y aurait encore bien des choses à dire, notamment la construction en France par les Américains de plus de 1,000 kilomètres de voies ferrées, la livraison qu'ils nous ont faite de 900 locomotives et de 12,000 wagons, le développement donné à leur service d'aviation dont le personnel, au début, ne contenait que 1,100 hommes et qui est aujourd'hui cent fois plus nombreux, etc.

L'esprit reste confondu devant une telle puissance de production, et l'on comprend que l'Allemagne, qui a dû finir par la connaître, ait jugé prudent, avant d'en affronter les atteintes, de conclure l'armistice.

Cet exposé de l'effort américain reste encore incomplet puisque, faute de place, nous n'avons rien dit des brillants succès obtenus sur le front par les admirables troupes combattant sous le drapeau étoilé; nous en ferons le récit dans un autre article.

Général MARABAIL.

Ce que disent les Journaux

Paris, 18 décembre.

L'ARMISTICE ET LA NON-DEMOBILISATION ALLEMANDE

Un certain nombre de députés se sont émus parce que, parmi les conditions imposées à l'Allemagne par l'armistice, ne figure pas la démobilisation. Nous lisons à ce sujet dans l'**Homme libre** :

« Il est évident que la question de la démobilisation allemande fut agitée entre les plénipotentiaires. Ce n'est point par oubli que cette clause fut laissée de côté. Et ce n'est pas non plus par négligence qu'elle a été omise lors de la prorogation de l'armistice. Et comme cette omission a été concertée avec les représentants des nations alliées, du moins il y a tout lieu de le supposer, nous sommes en présence d'une mesure au sujet de laquelle notre gouvernement est tenu sans doute à une réserve toute spéciale. En tout cas, il y a là une décision d'ordre militaire dont la responsabilité incombe au haut commandement. Or, on peut supposer que celui-ci ait voulu tenir secrets les motifs qui l'ont déterminée. Nous croyons que, dans cet ordre d'idées, l'opinion publique fera confiance au maréchal Foch ainsi qu'au gouvernement de M. Clemenceau. L'un et l'autre ont, semble-t-il, assez bien conduit la guerre. »

UNE DES GRANDES FIGURES DE LA GUERRE

C'est celle du roi Victor-Emmanuel III, que Paris va saluer demain. Grande figure, et peu connue à cause de sa modestie. Un officier en mission, que ses fonctions ont mis à même d'approcher le souverain, trace dans le **Matin** des traits de cette physionomie. Celui-ci, par exemple :

« A la guerre, il choisissait pour s'installer une humble maison. Il prenait exactement le même temps de permission que les soldats, pas un jour de plus, à moins que n'intervienne quelque crise ministérielle, qui pour un roi constitue, il faut le reconnaître, un motif légitime de permission spéciale. Et tous les jours, quelque temps qu'il fît, il parcourait le front, ne faisant que passer dans les quartiers généraux, s'arrêtant longtemps dans les tranchées.

» Un jour que nous déjeunions à la table d'un commandant d'armée, on annonça : le roi. Il parut. Il n'accepta même pas qu'on se dérangeât, appela le général, causa un instant avec lui debout dans le jardin, puis retourna vers les boyaux. Les soldats, fussent-ils socialistes, l'adoraient, l'acclamaient de partager volontairement leurs périls et leurs peines.

» L'esprit de ce prince tourné vers l'étude et vers la réflexion est capable des décisions les plus héroïques. A l'heure, capitale pour l'histoire de l'Italie et du monde, où le gouvernement de M. Salandra, fort de l'approbation du roi, de la presse et du peuple, décida la guerre et donna à l'Entente la parole de l'Italie, M. Giolitti, on ne l'a pas oublié, réussit à mettre le ministère en échec au Parlement. M. Salandra démissionna.

» La nuit suivante, dans une chambre d'hôtel, étaient réunis auprès du grand écrivain d'Annunzio quelques patriotes italiens, qui avaient fait place parmi eux à un journaliste français, Jean Carrère. Tout le soir, d'Annunzio, à la fenêtre, avait appelé le peuple aux armes. La foule enfin s'était écoulée. On attendait dans l'anxiété les nouvelles. Il semblait impossible que le roi qu'on savait profondément constitutionnel, ne fît appel à M. Giolitti. Tout à coup la porte s'ouvrit, livrant passage à un ami de M. Salandra, qui cria : « Le roi est avec la » nation, avec nous; il ne supportera pas » un ministère Giolitti, il a jeté son abdica- » tion dans la balance. »

» Aussitôt, tous ces conspirateurs de la grandeur italienne répandirent ce message dans Rome, et l'accord de la monarchie et du peuple sauva la cause de l'Italie et la nôtre. Pourtant l'Allemagne et ses gouvernants avaient multiplié les efforts, les promesses, les menaces pour maintenir dans l'alliance austro-allemande l'Italie et son souverain. M. de Radow dépensait des millions et offrait des provinces. Le kaiser écrivait à la reine-mère, évoquant l'amitié du roi Humbert, la suppliant d'intervenir auprès de son fils, et ne faisait que s'attirer cette fière réponse, digne de l'antique : « Les » Savoies régnent chacun leur tour. »

QUI VA S'EMPARER DE LA ROUTE DES AIRS?

Pour devenir puissants et riches, les peuples ont toujours cherché à devancer leurs concurrents sur les routes de terre et sur celles de la mer. Aujourd'hui, ils devront développer leurs efforts sur les routes de l'air. L'Angleterre donne à ses escadres aériennes la mission de tracer au profit du commerce britannique les routes de l'air. Déjà des avions partent qui vont porter à travers le monde, aux points où la marine n'a pas accès, le pavillon anglais. Un avion avec six passagers est parti de Londres pour les Indes. Qu'allons-nous faire en France? demande dans **Oui** le lieutenant-colonel Fabry :

« Nous avons en ce moment une aviation militaire remarquable : personnel sélectionné et matériel de valeur en plein développement. Sommes-nous bien orientés sur le parti qu'on doit en tirer? L'aviation militaire française n'a jamais été plus redoutable. Qu'allons-nous en faire? Ne devons-nous pas accroître sans cesse sa force et sa qualité? Il n'est pas de nation qui ait en main les atouts que nous avons. »

LE ROLE DE M. LONGUET

La **Démocratie nouvelle** continue à dénoncer les démarches de M. Jean Longuet, député socialiste internationaliste :

« Longuet, député défaitiste, est membre de la commission des affaires étrangères.

» Ah! messieurs les parlementaires, elles ne sont pas petites, vos responsabilités dans cette guerre, et comme tel, Longuet a communication de renseignements secrets qu'il divulgue à l'étranger.

» C'est le cas pour le chiffre de nos pertes, qu'il a fait connaître en Angleterre dans un milieu internationaliste d'où l'information parvient au gouvernement allemand, qui en fait état dans un discours.

» La Chambre s'est émue, mais n'approfondit pas le mystère. Or, le rôle joué dans cette divulgation est avoué dans la revue défaitiste « Demain », qui dit dans son numéro du 15 mars 1916 :

« Philippe Snowdens, député travailliste, » parlant des pertes françaises, a cité des » chiffres terrifiants et qui paraissent exacts : » 800,000 morts, 1 million 400,000 blessés et » 500,000 prisonniers, chiffres communiqués » par le député français Jean Longuet lors » d'un Congrès tenu récemment à Bristol. »

Selon la « Démocratie », M. Longuet a fait des démarches pour faire introduire en France « Demain », cette feuille du défaitiste Guilbeaux à laquelle sont empruntées les lignes qu'on vient de lire. Il n'y réussit pas.

Lysis, directeur de la « Démocratie nouvelle » et signataire de l'article, se demande si la réprobation de ces pratiques en est une sanction suffisante.

Un hôtelier assassiné à Paris

Paris, 17 décembre. — Ce soir, on a trouvé assassiné à son domicile un hôtelier, M. Meynial, 6, passage Prunoy. Le vol a été le mobile du crime.

MACKENSEN vient se faire interner à Budapest

Berne, 17 décembre. — **Le maréchal Mackensen, arrivant à Budapest, a été arrêté à sa descente du train et conduit sous escorte au ministère de la guerre, où il a été interné.**

Les journaux de Budapest, commentant cet événement, expriment leur étonnement que le commandant en chef des forces allemandes au front oriental se soit rendu à Budapest, qu'il savait cependant occupé depuis plus de quinze jours par les troupes de l'Entente.

Berne, 18 décembre (source allemande). — Le maréchal Mackensen est arrivé avant-hier à Budapest avec son état-major dans un train comprenant 40 wagons-salons et fourgons. Le président du conseil des soldats et plusieurs officiers se sont rendus à la gare pour le saluer. Le chef de la mission militaire française prévint aussitôt le ministre de la guerre hongrois que le maréchal Mackensen devait être désarmé et interné. Le maréchal en fut informé dès son arrivée et protesta. Des pourparlers s'engagèrent dans son wagon-salon et durèrent trois heures. Finalement un commandant lui déclara :

« Monsieur le Maréchal, je vous accorde dix minutes de réflexion. Je vous inviterai ensuite à me suivre; vous ne pourrez pas faire autrement. Je vous attends dans dix minutes sur le quai. »

La gare fut cernée par 200 soldats munis de mitrailleuses et les ponts de chemin de fer surveillés. Au bout de vingt minutes, le maréchal, pâle, apparut, se déclarant prêt à obéir. Sur sa demande, les opérateurs de cinéma furent éloignés.

Le maréchal a été conduit en auto au ministère de la guerre.

Amsterdam, 17 décembre. — On mande de Budapest que le comte Karolyi a offert son château de Fot, en Hongrie, au maréchal Mackensen comme lieu d'internement.

Le gouvernement allemand sollicite l'occupation de Berlin

Paris, 18 décembre. — Malgré la présence de troupes nombreuses soi-disant dévouées à la République, malgré le succès incontestable des socialistes majoritaires au Congrès des ouvriers et soldats, le Directoire des mandataires du peuple allemand ne paraît pas encore rassuré.

Il est permis d'affirmer qu'en dépit des démentis de la presse allemande, le gouvernement allemand sollicite des alliés l'occupation de Berlin. Cela tendrait à prouver qu'il est presque aussi inquiet des sentiments qui animent les troupes régulières que des troubles causés par le groupe spartacus.

Les conférences des soviets allemands

TUMULTE ET CONFUSION

Bâle, 18 décembre. — Les débats de la conférence d'empire des comités des ouvriers et soldats se sont poursuivis hier par les discours de divers orateurs qui présentèrent la défense du comité exécutif ou l'attaquèrent pour ses excès sans rien ajouter de nouveau à ce qui a déjà été dit à ce sujet.

Les débats tournèrent au tumulte, lorsque le socialiste Ledebour accusa Ebert d'être responsable du sang versé dans Berlin. Ledebour, ayant notamment dit que la présence d'Ebert au gouvernement était une honte, les passions se déchaînèrent. Les assistants, debout, sifflèrent et acclamèrent leurs chefs. Les injures et les menaces se croisèrent. Ebert fut copieusement hué et acclamé par ses partisans. On criait d'un côté : « A la porte, les bolcheviks! » D'un autre : « A la porte, les assassins! » « A la porte, les officiers et les soudards! »

Le tumulte continua pendant toute la séance du matin et une partie de celle de l'après-midi. Finalement, malgré l'opposition des extrémistes, la clôture, réclamée par les partisans du gouvernement, fut prononcée par 273 voix contre 191.

La grève générale à Berlin

Zurich, 18 décembre. — Les ouvriers ont presque tous répondu à l'appel des groupes spartakistes, refusant de travailler aujourd'hui, de sorte que la grève est générale.

Un cortège imposant s'est rendu devant la Chambre des députés où siège le Congrès des conseils d'ouvriers et soldats.

Liebknecht a pris la parole, accusant le gouvernement d'Ebert, Haase, Scheidemann d'être le refuge de la contre-révolution.

Le calme renaît à Berlin

Amsterdam, 18 décembre. — Le retour des gardes à Berlin produit ce que la « Taeglich Rundchau » appelle « un plaisant changement dans l'aspect extérieur de la capitale ».

« Les officiers et les soldats, dit ce journal, peuvent maintenant circuler sans être molestés avec les insignes de leur grade, et l'avilissement du militarisme a quelque peu cessé ».

Désordres à Libau

Genève, 18 décembre. — A Libau, des rencontres eurent lieu entre les troupes allemandes et les partisans du groupe Spartacus. Il y a eu de nombreux tués et blessés. Cinquante ouvriers ont été arrêtés. Les troupes ont rétabli l'ordre. La grève générale s'est terminée par un cortège de démonstration auquel prirent part plus de 10,000 personnes.

Démission du ministre de la guerre

Berne, 17 décembre. — Le général von Scheuch, ministre de la guerre, a donné sa démission à la suite de divergences avec le comité exécutif des C. O. S.

Les soldats allemands vendent les équipements militaires

Berne, 18 décembre. — Certains soldats vendent leurs objets d'équipement et réalisent ainsi de petites fortunes. L'un d'eux avouait avoir vendu 9 wagons de bottes pour 200,000 marks. Il n'est pas rare de voir les soldats changer au restaurant ou dans les magasins des billets de 1,000 marks, malgré les peines sévères qui ont été édictées contre les délinquants.

Ils essaient "d'oublier"

Londres, 17 décembre. — Des informations venues de Berlin, après avoir décrit les scènes d'enthousiasme qui ont marqué le retour des troupes du front à Berlin, disent :

« Berlin danse sans cesse. Il y a environ cinquante cabarets où l'on danse toute l'après-midi et jusqu'à neuf heures du soir. Dans une semaine, il sera permis de danser toute la nuit. Les Berlinois attendent ce moment avec impatience. Un Berlinois disait à ce sujet : « Nous essayons d'oublier ».

Le peuple est fatigué de l'agitation des matelots

Berlin, 18 décembre. — On peut s'apercevoir déjà de l'effet produit par le moral meilleur des troupes qui reviennent du front. Hier, les soldats de la garnison de Berlin expulsèrent les marins de Kiel du palais royal, qu'ils occupaient jusqu'alors. Le peuple déclare en avoir assez des matelots. Les officiers du second régiment de la garde de Potsdam, revenus du front, obligent, avec l'appui de leurs hommes, les soldats du bataillon de Potsdam à leur faire le salut militaire. Plusieurs, qui refusèrent, furent sévèrement punis.

LES NÉGOCIATIONS DE PAIX

Elles commenceront en janvier
On estime qu'elles dureront environ 3 mois

Paris, 18 décembre. — *La conférence pour la paix s'ouvrira à une date qui n'est pas encore fixée d'une manière ferme, mais qui sera certainement comprise dans la première quinzaine de janvier, vraisemblablement vers le 10 ou le 15.*

Auparavant, des conversations préliminaires entre les hommes d'Etat qui prendront part à la Conférence serviront à préparer la discussion.

Ainsi, le président Wilson, qui a reçu dans l'après-midi d'hier le maréchal Foch, avec qui il s'est entretenu de l'armistice, aura des entretiens avec M. Lloyd George.

Etant donné le nombre des Etats qui enverront des délégués, la question de procédure prend une importance exceptionnelle, et n'a pas été encore définitivement réglée.

La France sera naturellement représentée par le président du conseil et le ministre des affaires étrangères. Ces conseillers, contrairement à certaines informations, n'ont pas encore été désignés.

On prévoit que les Conférences pourront durer environ trois mois.

IMPORTANTE CONFERENCE A LONDRES

Londres, 18 décembre. — Une importante réunion, présidée par M. Lloyd George, et à laquelle participeront les membres du cabinet de guerre et les représentants des Dominions autonomes de l'Inde, se tiendra aujourd'hui à Downing-Street, en vue de se mettre d'accord sur les diverses questions qui seront discutées à la prochaine Conférence de la paix.

Les plénipotentiaires belges

Bruxelles, 17 décembre. — Le conseil des ministres a désigné les plénipotentiaires à la conférence de la paix. Ce sont : MM. Hymans, ministre des affaires étrangères; Vandervelde, ministre de la justice; van den Heuvel, ministre de Belgique près du Vatican. Ce dernier remettra prochainement ses lettres de rappel.

Des commissions permanentes chargées de résoudre certains problèmes importants que la conférence de la paix aura à traiter siégeront à Bruxelles.

La Norvège veut participer à la Conférence

Christiania, 17 décembre. — A l'occasion du discours du Trône, le ministre des affaires étrangères a fait une déclaration sur la politique de la Norvège. Le gouvernement norvégien a fait part de son désir d'obtenir la participation de la Norvège à la Conférence de la paix dans les questions intéressant la Norvège.

Le ministre a annoncé le projet scandinave de la Ligue des Nations et a fait une allusion applaudie au Spitzberg. La Norvège demandera un dédommagement pour les pertes de marins et de navires.

L'ARMISTICE

Quinze navires rendus à l'Angleterre

Amsterdam, 17 décembre. — Quinze navires anglais pris au cours des hostilités et attribués à l'Allemagne par la cour des prises de Hambourg viennent d'être libérés. Des équipages allemands les ont conduits en Angleterre.

La navigation hollandaise sur le Rhin

La Haye, 17 octobre (officiel). — Le consulat des Pays-Bas à Dusseldorff télégraphie au département des affaires étrangères que la navigation sur le Rhin, sous pavillon hollandais, qui subissait des difficultés en Allemagne depuis l'occupation par les alliés, est maintenant rétablie.

La livraison des wagons allemands

Boulogne-sur-Mer, 17 décembre. — 400 wagons neufs, livrés par les Boches, viennent de passer en gare de Saint-Omer.

Le retour de nos prisonniers

Le Havre, 17 décembre. — Le vapeur anglais « Nirvana » est arrivé de Rotterdam avec son troisième convoi de 1,100 prisonniers rapatriés. Le navire-hôpital anglais « Grentully-Castle » en a amené 100 venant de Copenhague par l'Angleterre. Le paquebot « Vera », faisant le service de Southampton au Havre a amené 100 officiers également rapatriés de Copenhague. A ce jour, près de 12,000 de nos prisonniers en Allemagne sont rentrés en France par Le Havre.

Copenhague, 17 décembre. — Chaque jour, des transports considérables de prisonniers de guerre arrivent au Danemark. Hier au soir, 350 officiers français et anglais sont arrivés à Dantzig, 1,500 soldats de Stettin. Les officiers seront logés dans des hôtels des environs d'Elseneur et les simples soldats dans des camps militaires, jusqu'à leur départ pour l'Angleterre et la France. A partir de mardi, quatre grands vapeurs feront le service entre Esport et Elseneur.

M. Wilson à Paris

La journée de mardi

Paris, 17 décembre. — Ce matin, le président Wilson a travaillé dans son cabinet avec son secrétaire et a dépouillé un volumineux courrier. Il a ensuite conféré pendant plus d'une heure avec le général Léorat.

A onze heures vingt, il est sorti en auto, accompagné de Mme Wilson, pour aller faire sa promenade quotidienne. Il est rentré à treize heures et a déjeuné en famille.

Après son déjeuner, le président Wilson a reçu M. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, et s'est entretenu avec lui pendant une demi-heure. Il s'est ensuite mis au travail avec son secrétaire et a dépouillé un très gros courrier arrivé cette après-midi.

A cinq heures, le président Wilson a reçu M. Sharp, ambassadeur des Etats-Unis, et a eu avec lui un entretien d'une demi-heure.

Parmi les personnes qui se sont inscrites aujourd'hui à la résidence présidentielle, on relève les noms de MM. Méline et Painlevé, anciens présidents du conseil, Viviani, ancien ministre; le procureur général près la cour de cassation de Belgique; Mme Waldeck-Rousseau; le général Curmer, directeur de l'Ecole polytechnique, et une délégation d'élèves de cette école, etc.

Le maréchal Foch chez M. Wilson

A 6 h. 30, le maréchal Foch est venu rendre visite au président Wilson. Il a conféré pendant une demi-heure avec lui.

Dîner à l'ambassade américaine

L'ambassadeur des Etats-Unis et Mme Sharp ont donné ce soir un dîner en l'honneur du président de la République et de Mme Poincaré et du président des Etats-Unis et de Mme Wilson. Etaient invités : les ambassadeurs accrédités auprès du gouvernement français et les ambassadrices, le président du Sénat, le président de la Chambre et Mme Deschanel, le ministre des affaires étrangères et Mme Pichon, le ministre de la marine et Mme Leygues, les plénipotentiaires américains de la Conférence de la paix, les généraux Hartich, Bliss, Pershing, le préfet de la Seine et Mme Autrand, le maréchal Joffre et Madame, le maréchal Foch et madame.

La table, en forme de T, était magnifiquement décorée.

Le président de la République ayant a sa droite le président Wilson, avait pris place au centre de la table; Mme Wilson était à la droite du président de la République, Mme Poincaré, à la gauche du président Wilson. A côté de Mme Wilson, M. Sharp; à gauche de Mme Poincaré, M. Dubost.

Une réception à laquelle avaient été invitées de hautes personnalités françaises et américaines a suivi le dîner. La foule, massée devant l'hôtel de l'ambassade, a acclamé les présidents.

Le président de la République et Mme Poincaré ont quitté l'ambassade des Etats-Unis à dix heures vingt. Le président des Etats-Unis et Mme Wilson sont rentrés rue de Monceau à dix heures quarante. M. Poincaré et le président Wilson ont été de nouveau très acclamés.

La presse régionale à Mme Wilson

Paris, 17 décembre. — Le Syndicat des quotidiens régionaux, qui groupe tous les grands journaux des départements sans distinction de nuance politique, a offert une gerbe de fleurs à Mme Wilson en hommage des sentiments de respectueuse sympathie des provinces françaises pour le président de la grande République sœur.

Le président se rendra d'abord auprès des troupes américaines

Paris, 17 décembre. — Le président des Etats-Unis ne se rendra pas, croit-on, dans la zone des armées au cours de la présente semaine. Sa première visite sera consacrée aux armées américaines. Il compte en effet passer au milieu d'elles la journée du 25 décembre. Ce n'est seulement qu'un peu plus tard que M. Wilson parcourra l'ancien front français.

Un polygame

Paris, 17 décembre. — M. Joseph Bidart, originaire des Basses-Pyrénées, de la classe 1895, est illettré et d'une intelligence au-dessous de la moyenne. Il est marié trois fois : la première fois, avec Catherine Mauriat, qui lui donna quatre enfants; la seconde fois, en 1913, le 3 mai, avec Marie Bournan, à la mairie de Lenne, arrondissement d'Oloron, et bien qu'il fût encore dans les liens de cette dernière union, il se mariait le 5 juin 1917, à Paris, avec Stéphanie Bouillin, mère de trois enfants.

Pour bigamie, il a comparu devant le 3e conseil de guerre de Paris, qui l'a condamné à deux ans de prison avec sursis.

A LA CHAMBRE

Séance du matin.

La réparation des dommages de guerre

Paris, 18 décembre. — La Chambre a poursuivi la discussion du projet relatif aux dommages de guerre.

M. l'abbé Lemire, député du Nord, après un hommage à l'œuvre de la Croix-Rouge américaine, réclame la restitution des mobiliers volés par les Allemands ou une réparation en argent. Il repousse le remploi obligatoire, car on ne peut obliger un homme à vivre là où il n'y a pas de moyens d'existence.

L'abbé Lemire estime qu'il n'y a pas à craindre l'abandon du Nord : avec une natalité puissante, nous réparerons nos ruines.

M. Lefebvre du Prey (Saint-Omer) critique diverses modalités du projet, notamment l'obligation du remploi.

Ce qui amène **M. Lebrun**, ministre des régions libérées, à faire cette déclaration : M. Lloyd George a déclaré : « L'Allemagne devra d'abord payer les dommages causés à la France et à la Belgique. **L'Allemagne doit d'abord donner tout ce qui est nécessaire à la reconstitution de tout ce qui a été détruit.** »

On décide de continuer la discussion à la séance de l'après-midi.

Le casque souvenir des poilus

Paris, 18 décembre. — L' « Officiel » publie ce matin le décret signé hier en conseil des ministres et attribuant un casque aux militaires des armées. Ce décret est précédé d'un rapport du président du conseil, ministre de la guerre, au président de la République, rapport dans lequel M. Clemenceau dit :

« Nos soldats et leurs chefs ont bien mérité de la patrie.

» Pour rappeler longtemps dans les foyers de France la participation fraternelle de nos héros de tous grades à l'œuvre la plus cruelle et la plus féconde qu'aient enregistrée les annales de l'humanité, il me paraît désirable d'attribuer à tous les « soldats de la » grande guerre » le même souvenir des heures de combat, le casque bientôt légendaire du « poilu ».

» Il restera le souvenir présent d'une épopée dont la grandeur nous dépasse déjà. Dans la famille de nos chers disparus, il sera la pieuse relique qui perpétuera le culte du héros dont le sacrifice a préservé l'honneur et la liberté du pays. »

La consommation du porc pendant les fêtes

Paris, 18 décembre. — M. Victor Boret, ministre de l'agriculture et du ravitaillement a décidé que les restrictions relatives à la vente et à la consommation de la viande de porc seraient suspendues pendant les fêtes de Noël et du Nouvel An, du 22 décembre 1918 au 5 janvier 1919.

Les transcontinentaux français

La politique des transports interalliés est à l'ordre du jour. Le déjeuner mensuel parlementaire du mardi 24 décembre traitera la question du 45e parallèle ou Bordeaux-Odessa, avec comme orateurs : MM. Géo Gérald, député, président du Comité international du Sud-Européen « Atlantique-mer Noire »; Mange, directeur du P. O.; Benès, ministre des affaires étrangères de la République tchéco-slovaque; Take Jonesko, ancien ministre des affaires étrangères de Roumanie.

En Belgique

On constate chaque fois de nouveaux pillages boches

Bruxelles, 17 décembre. — Le docteur Dillon, correspondant du « Daily Telegraph » rentrant à Bruxelles, a constaté que les Allemands avaient pillé sa maison et enlevé des notes et des documents importants concernant la politique internationale.

Six millions de marks abandonnés par les fuyards

Malines, 17 décembre. — Parmi le butin abandonné par les Allemands à la gare de Maysen, on a découvert des caissettes contenant pour 6 millions de marks.

Les Alliés iront-ils à Pétrograd?

L'anxiété règne parmi les Bolcheviks

Copenhague, 18 décembre. — *Une grande anxiété règne à Pétrograd, car on s'attend à un débarquement de troupes alliées peu après la Noël.*

Les bolchevicks incorporent 50,000 Boches

Copenhague, 18 décembre. — A Moscou 50,000 Allemands et Autrichiens prisonniers ont été incorporés dans l'armée rouge bolcheviste.

En Esthonie, bolcheviks et Allemands marchent la main dans la main.

Les Allemands ont déjà détruit les voies ferrées et les communications entre Reval et Sonda station afin d'entraver la marche des troupes esthoniennes contre les bolcheviks.

LES BOLCHEVIKS ENVAHISSENT LA LITHUANIE

Berne, 18 décembre. — Les territoires abandonnés par les troupes allemandes se remplissent de bandes de bolchevistes. Ces dernières approchent déjà des districts de Dunabourg et de Vilna.

UN LEADER BOLCHEVIK ARRETE EN SIBERIE

Londres, 17 décembre. — Une dépêche de Tien-Tsin, en date du 6 décembre, annonce que les Japonais ont fait prisonnier le leader des bolcheviks de Sibérie avec une partie de ses partisans. Ils étaient en possession de 500 kilos de monnaie d'or.

LA FINLANDE DEBARRASSEE DES TROUPES ALLEMANDES

Copenhague, 17 décembre. — Les dernières troupes allemandes viennent de quitter la Finlande. Pendant qu'elles défilaient, plusieurs coups de feu ont été tirés des fenêtres d'une maison. Un soldat allemand a été tué et deux autres ont été blessés.

En Pologne

Berne, 17 décembre. — L'état-major polonais, d'accord avec le gouvernement, a proclamé la levée générale des recrues nées entre 1883 et 1901. Le nombre des hommes dont dispose le gouvernement polonais atteint un million et demi.

LE GOUVERNEMENT DU GENERAL PILSUDSKI

Zurich, 17 décembre. — On mande de Varsovie : « La Diète de Posen a reconnu le général Pilsudski comme chef de l'Etat polonais. »

L'avance des Tchèques en Hongrie

Amsterdam, 17 décembre. — Une dépêche de Budapest annonce de Kaschau que trois cents soldats tchèques sont entrés à Deutschendorff hier. Le commandant a demandé au commissaire du gouvernement de Kaschau si on ferait opposition à l'entrée des troupes tchèques à Kaschau. Le commissaire a répondu qu'il s'opposerait par la force à l'entrée des troupes tchèques. Les troupes hongroises ont reçu l'ordre d'occuper la ligne de démarcation. Pendant la nuit, les troupes d'attaque de la Hongrie sont arrivées avec des mitrailleuses. Les Tchèques ont avancé durant la nuit jusqu'à Neudorf.

Notice. — KASCHAU, chef-lieu du comitat d'Abauj-Torno, est situé à 273 kilomètres de Budapest.

L'ETAT-MAJOR HONGROIS DISSOUS

Amsterdam, 17 décembre. — On mande de Budapest que le ministre de la guerre a ordonné de dissoudre le corps d'état-major.

La Transylvanie se rallie à la Roumanie

Berne, 18 décembre. — *Une députation roumaine transylvaine est arrivée à Bucarest. Elle est chargée par le Conseil national roumain de faire savoir au roi Ferdinand de Roumanie la résolution de tous les Roumains des territoires qui étaient assujettis à l'Autriche-Hongrie et aujourd'hui libérés, de s'unir sous le même souverain que la Roumanie.*

En Portugal

LE NOUVEAU PRESIDENT

Lisbonne, 17 décembre. — Le contre-amiral Canto y Castro, que les Chambres réunies viennent de nommer président de la République portugaise, est âgé de cinquante-cinq ans. C'est un homme de haute culture. Il n'appartient à aucun parti et est respecté de tous. Il a été gouverneur de Lourenço-Marquès, chef de la mission navale, commandant du croiseur « Adamastor » au Brésil et en Chine en 1913 et 1914, commandant de l'école d'artillerie, président de l'état-major naval, commandant du corps d'élèves officiers de marine. C'est un marin dans l'acception parfaite du mot, d'une très haute renommée dans son pays.

LE SERMENT DE L'AMIRAL CANTO Y CASTRO

Lisbonne, 18 décembre. — Pendant la cérémonie de la prestation du serment à la Constitution, l'amiral Canto y Castro a été chaudement applaudi par le peuple. Le nouveau président a fait l'éloge de M. Sidonio Paès, dont il continuera, a-t-il dit, d'honorer le labeur patriotique.

Le commerçant s'empressait :

— Par quoi M. le commissaire veut-il que nous commencions? Par l'examen de mes livres, par le dépouillement de ma correspondance, par l'examen de mes bureaux, de mes sous-sols...

Le commissaire de la Sûreté générale, en dépit de la bonne opinion qu'il prenait décidément de son interlocuteur, crut devoir recourir au procédé si avantageux de l'attaque brusquée.

— Non, monsieur Dubronet, parlez-moi d'abord du baron russe Korgevitch, avec lequel je suis, récemment, entré en relations de service, relations qu'il a cru devoir interrompre en prenant la fuite.

Le commissaire plongea son regard dans celui du Liégeois.

— Il passait pour être un familier de la Maison Dubronet et Cie... Il vous faisait de fréquentes visites, ce baron Korgevitch!... ce Russe de plus ou moins bon teint.

Le chef de la maison Dubronet n'avait pas bronché; le coup droit avait été donné dans le vide.

— Mon Dieu, monsieur le Commissaire, dit-il avec bonhomie, mais en baissant un peu la voix pour lui marquer qu'il entamait le chapitre des confidences, j'ai toujours pensé que la franchise était encore la première des habiletés.

» Ainsi que je vous en fournirai tout à l'heure la preuve, j'ai accepté de M. le baron, dont je n'avais aucune raison pour soupçonner l'origine et l'honorabilité, et qui m'était recommandé par un ami, un compatriote de Liége, une petite commandite de 50,000 francs.

» Vous savez que le développement des affaires entraîne une augmentation de capital.

» J'ai donc accepté avec reconnaissance ces 50,000

DÉPÊCHES
de la Nuit dernière

LA DATE
de la conférence de la paix

Paris, 17 décembre. — La Conférence pour la paix s'ouvrira à une date qui n'est pas encore fixée d'une manière ferme, mais qui sera certainement comprise dans la première quinzaine de janvier.

EN ALSACE-LORRAINE

Arrestations à Strasbourg

Strasbourg, 17 décembre. — Le « Journal d'Alsace-Lorraine » signale l'arrestation d'un certain nombre de personnalités allemandes, entre autres les présidents de chambre à la cour d'appel Rœeff et Lévy; le premier procureur Vogt; les procureurs Wirtz, Bœcking, Keetmann; les directeurs de tribunal Steckert, Jaeger, Koch; l'instituteur Erwin Gadomski.

A LA CHAMBRE

LES PENSIONS

Paris, 17 décembre. — Après avoir prononcé la clôture de la discussion générale, la Chambre a abordé ce matin la discussion des articles du projet de loi des pensions.

L'article 1er a été réservé, à la demande de la commission, avant de se prononcer sur un amendement de **M. Albert Thomas** relevant le minimum des pensions.

L'article 2, relatif au rappel des arrérages, a été adopté sans débat.

L'article 3, relatif à l'ouverture du droit à une pension, donne lieu à une longue discussion sur la réserve impliquée dans quelques mots du texte, à savoir que la pension n'est pas due s'il n'est pas établi qu'elle provient d'un fait de guerre.

On accepte cet amendement de **M. Desplas** :

« Le point de départ de la pension est fixé au jour de la décision prise par la commission de réforme. »

L'article 3 est adopté.

L'article 4 stipule que les pensions définitives ou temporaires sont établies suivant le degré d'invalidité. L'invalidité constatée doit être au minimum de 10 %.

Le troisième paragraphe de l'article 4 est ainsi libellé : « En cas de pluralité de lésions, dont l'une n'est pas incurable, le militaire ou marin est admis à pension temporaire pour l'ensemble de ses infirmités. » Il est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 4.

L'article 5 établit sous certaines conditions la présomption que les maladies des militaires constatées pendant l'incorporation ou six mois après leur renvoi ont été contractées par suite des fatigues ou accidents de service.

M. Peyroux propose de rétablir le texte primitif de la Chambre, le texte rédigé par le Sénat excluant du bénéfice de la loi un grand nombre d'intéressés admis par la Chambre.

M. Bétoulle proposant un autre texte, **M. Lugol**, rapporteur, demande le renvoi à la commission, qui est ordonné.

La suite du débat est renvoyée à jeudi matin.

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

L'armistice et la non-démobilisation de l'Allemagne

M. Emile Constant demande à interpeller le gouvernement sur l'absence, dans le protocole d'armistice, de clauses imposant à l'Allemagne de démobiliser.

M. Jeanneney, sous-secrétaire à la présidence du conseil, répond que la convention d'armistice est d'ordre essentiellement militaire. Cette convention pouvait être d'ordre différent que celle imposée à la Turquie et à l'Autriche. Elle a prévu toutes les mesures destinées à empêcher l'Allemagne de reprendre les hostilités. D'ailleurs, la Chambre a acclamé cette convention le 11 novembre. Dans ces conditions, la question étant d'ordre militaire et interalliée, le gouvernement ne peut répondre à la demande d'interpellation de M. Constant. Le sous-secrétaire d'Etat en demande l'ajournement « sine die » et attache au vote la signification de la confiance.

M. Emile Constant soutient que la question regarde le Parlement. Trois armistices ont précédé celui-là. Ils ont prévu la démobilisation. Les représentants de la nation ont le droit de savoir pourquoi on n'a pas forcé l'Allemagne à démobiliser, ce qui a pour conséquence de nous forcer à garder un grand nombre de classes sous les drapeaux, et ce qui a de graves conséquences financières.

L'orateur n'insiste pas pour la discussion immédiate, mais demande la discussion vendredi prochain.

M. Jeanneney maintient le point de vue gouvernemental et la question de confiance.

M. Viollette, républicain socialiste, s'étonne de l'attitude du gouvernement. Le pays a le droit de savoir pourquoi, dans le renouvellement de l'armistice, de nouvelles conventions sont intervenues pour l'extension de l'occupation à la rive droite du Rhin.

Voix au centre : Vous craignez que nous soyons trop victorieux !

L'ajournement « sine die » est voté par 310 voix contre 175. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

Les crédits civils pour 1918

A propos d'un retour du Sénat d'un cahier de crédits relatifs aux services de 1918, **M. Emmanuel Brousse** demande que les officiers de complément soient renvoyés avec leurs classes et que les officiers âgés et fatigués soient mis à la retraite. Il faut supprimer les nominations au grade supérieur, suspendre les commandes aux usines de guerre, et, puisque on en a l'occasion, commencer à faire des économies. (Applaudissements.)

Le cahier s'élevant à 34 millions 900,000 fr. est adopté.

La réparation des dommages de guerre

La Chambre aborde alors la discussion du projet de réparation des dommages causés par les faits de la guerre.

M. Eymond, rapporteur : Le Sénat a apporté des modifications importantes dans le projet adopté par la Chambre. Le gouvernement a dû demander l'ajournement du débat pour permettre à la commission d'étudier les mesures transactionnelles destinées à réaliser l'accord entre les deux Assemblées. M. Eymond compare les textes de chaque Assemblée. Après un examen financier du projet, l'orateur demande que la Chambre vote la loi qui, tout en mettant à la charge de l'ennemi les réparations nécessaires, constitue une loi de solidarité nationale. « Nous donnerons à cette loi de réparation le caractère économique qui nous permettra de remporter la victoire dans les luttes pacifiques des nations. » (Vifs applaudissements.)

M. Grousseau dit que le projet est inacceptable, parce qu'il ne respecte pas le principe de l'intégralité de la réparation.

L'Allemagne doit au suprême degré la réparation, conclut M. Grousseau. Il n'y a pas à prendre de ménagements vis-à-vis de l'Allemagne au point de vue économique. Il s'agit de sauver ceux qui ont tout perdu et qui attendent la loi de justice qui leur est due. (Vifs applaudissements.)

M. Gardey (Gers) se prononce pour le remploi, mais non pour le remploi obligatoire dans la commune même, et dans le cas où le remploi a lieu dans une commune limitrophe, prévoit un abaissement au profit de la commune d'origine.

La suite du débat est renvoyée à demain matin.

AU SÉNAT

Le salut à l'Alsace-Lorraine

Paris, 17 décembre. — Dès le début de la séance, le président **M. Antonin Dubost** prononce l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,

Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège insigne d'assister aux cérémonies grandioses de la reprise de l'Alsace-Lorraine vous doivent non pas un récit pour lequel tout langage serait extraordinairement insuffisant, mais leur témoignage personnel que les grandes idées de droit, de justice, de volonté des peuples qui seules ont justifié notre entrée dans la guerre et soutenu notre conscience dans les vicissitudes de cette guerre (très bien ! très bien !), *que ces idées et ces forces nous les avons trouvées toutes vivantes et puissantes sur la terre sacrée qui en était le sanglant débat.*

Pour tous et pour ceux surtout qui ne s'attendaient plus qu'à une sentimentalité de souvenir s'épuisant avec les générations, cet élan formidable et impétueux de tout un peuple a été une éblouissante révélation. (Applaudissements.)

Oui, la patrie s'était sourdement transmise avec le sang et pour nos yeux extasiés les jeunes filles, les futures mères de l'Alsace éternelle défilant du même pas que les soldats de la vieille France, c'était un symbole en même temps qu'une beauté. (Très bien ! Très bien !).

Oui, les monuments nouveaux nous ont dit la puissance impériale, la ténacité organisatrice du vainqueur, mais la foule et la rue nous ont montré quelque chose de supérieur et qui ne se conquiert, ni ne s'achète, ni ne s'organise. (Applaudissements.)

Et maintenant, Français, montrons-nous dignes d'une telle fidélité. Pour l'avoir gardée à travers tant d'épreuves, l'Alsace-Lorraine est aujourd'hui notre créancière plus que notre débitrice. Nous lui devons au moins deux choses : une bonne administration et la sécurité. (Très bien ! Très bien !)

Que les rapts et les reprises séculaires soient enfin terminés pour elle et que la patrie à laquelle elle se donne encore une fois soit enfin assez forte pour la protéger ! Nous sommes à l'instant décisif d'où dépend cette sécurité pour des siècles ! Plénipotentiaires de la paix n'oubliez pas le martyre de l'Alsace-Lorraine. (Salves d'applaudissements répétés.)

M. Antonin Dubost prononce ensuite l'éloge funèbre de M. Emile Chautemps, sénateur de la Savoie, ancien ministre.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères :

Au nom du président du conseil empêché, je l'associe, ainsi que le gouvernement tout entier, aux émouvantes paroles de M. Dubost. On ne pouvait mieux exprimer que ne l'a fait M. le Président les sentiments qui éveillent dans nos cœurs les événements immémorables qui s'accomplissent et dans lesquels le Parlement peut revendiquer une part considérable, sentiment d'admiration et de reconnaissance profonde pour l'immuable fidélité que nos provinces ont gardée à la France à travers toutes les épreuves et toutes les misères, sentiment de bonheur et de fierté patriotique pour la victoire qui a rendu l'Alsace et la Lorraine à leur patrie bien aimée. (*Vifs applaudissements.*)

Revenues au pays de leur choix, l'Alsace et la Lorraine trouveront auprès de lui, avec la sécurité, avec la liberté que leur assurait l'ancienne monarchie et que leur garantira la République, la fraternelle sollicitude dont elles ont été privées pendant un demi-siècle et dont la France, qui chez elle ne connaît pas de protestataires, écoute indistinctement tous ses enfants. (Applaudissements unanimes.)

L'affichage de ces deux discours est ordonné.

Félicitations portugaises

Le président lit ensuite une dépêche du Sénat portugais, saluant le Sénat français pour la victoire des armées alliées et souhaitant que les deux nations soient toujours unies dans la défense des mêmes idéaux.

M. Dubost dit que le Sénat voudra sans doute saisir cette occasion pour transmettre sa sympathie à la République portugaise, si douloureusement atteinte par la mort tragique de son président.

M. Pichon s'associe à ses paroles au nom du gouvernement, et flétrit le crime qui a privé le Portugal de son président.

Pour les engagés volontaires

M. Delahaye demande au ministre de la guerre d'autoriser les engagés volontaires des armées de terre et de mer pour la durée de la guerre à porter sur leur médaille commémorative à venir une barrette sur laquelle figureront les mots : « Engagé volontaire ».

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat, se déclare prêt à exécuter ce vœu si légitime.

Des statues à Clemenceau et à Foch

Le Sénat prend en considération la proposition de **M. Delahaye** tendant à l'érection d'une statue à M. Clemenceau et d'une autre au maréchal Foch.

Le privilège de la Banque de France

On entame la discussion générale sur le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Ribot, qui prend le premier la parole, rend hommage à l'œuvre de la Banque de France pendant la guerre. Ses régents lièrent le sort de la Banque à celui de l'Etat; ils firent comme nous un pacte à la victoire; ils se rendirent compte qu'il fallait sauver la France et nous l'avons sauvée.

M. Ribot déclare donc indispensable le vote du projet soumis au Sénat, mais il conseille au Parlement de ne pas oublier d'amortir la dette de l'Etat vis-à-vis de la Banque, aussitôt que possible.

En examinant les moyens d'y arriver, l'orateur esquisse un tableau saisissant de notre situation financière, dont il ne dissimule pas la gravité. Et devant ce bilan fantastique, M. Ribot s'écrie :

Donc, nous devons réclamer à nos ennemis une indemnité forte et qui devra avoir la priorité sur celles qui seront réclamées par nos alliés. (Vives approbations.) Nos sacrifices dans cette guerre ont été supérieurs à ceux de tous les alliés, sauf la Russie. Nous avons perdu des centaines de milliers de jeunes existences; nos régions du Nord ont été dévastées systématiquement; nos dépenses de guerre pèsent lourdement sur nous, à raison de la faiblesse de nos revenus par rapport à ceux de nos alliés. La France devra avoir la priorité pour que nous ne succombions pas sous l'énormité de charges assumées dans l'intérêt commun. Si cette indemnité ne suffit pas, nos alliés devront voir. Il n'est que de stricte justice de mettre en commun les charges des diverses nations alliées et les ressources pour y faire face. Des arrangements devront être préparés à cet effet par M. le Ministre des finances, qui a de grands devoirs à remplir. (Applaudissements prolongés.)

Après l'intervention de **MM. Delahaye** et **Louis Martin**, la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Entre temps, le Sénat avait adopté deux projets : l'un ayant pour objet de porter de 3,000 à 5,000 fr., le chiffre maximum de salaire à partir duquel l'application des salariés à la Caisse des retraites ouvrières et paysannes cesse d'être obligatoire; l'autre tendant à autoriser l'envoi aux militaires et marins d'un paquet gratuit à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Les douzièmes provisoires

Paris, 17 décembre. — Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à accorder des douzièmes provisoires pour le premier trimestre 1919 pour les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils. Le total des crédits s'élève à 10 milliards et demi. Ce total représente 1 milliard 700 millions de moins que les crédits qui avaient été accordés pour le quatrième trimestre 1918.

BORDEAUX

1

Il y a un an

19 DECEMBRE 1917

En Italie, un important engagement a eu lieu entre le col Caprile et le mont Pertica. L'ennemi a occupé diverses positions à l'est de la Brenta.

La guerre civile sévit, terrible, à Pétrograd.

Clôture de la chasse en 1918

En conformité des circulaires de M. le Ministre de l'agriculture, M. le Préfet de la Gironde vient de prendre un arrêté ordonnant la clôture de la chasse à tir dans toute l'étendue du département de la Gironde à partir du dimanche 29 décembre 1918, à la chute du jour, sauf en ce qui concerne celle du gibier d'eau, dont la date de clôture reste fixée au dernier dimanche de mars.

Le transport et la vente du gibier tué avant la fermeture seront tolérés jusqu'au 1er janvier compris.

La destruction des animaux nuisibles énumérés à l'article 10 de l'arrêté permanent continuera à s'effectuer dans les conditions indiquées par ledit arrêté permanent, c'est-à-dire, notamment pour le lapin, par tous moyens autres que les lacets et collets. Le transport et la vente en tout temps en restent autorisés.

Les propriétaires, possesseurs ou fermiers et leurs délégués ainsi que les détenteurs du droit de chasse auront donc la faculté, si les sangliers causent des dommages aux cultures, de détruire ces animaux par tous moyens et en tout temps.

En remplissant les conditions indiquées à l'arrêté de M. le Ministre de l'agriculture en date du 11 septembre 1917, tout destructeur d'un sanglier pourra, le cas échéant, concourir à l'obtention de l'une des primes accordées par cet arrêté.

Toutefois, le poison ne pourra être employé pour la destruction des sangliers qu'en vertu d'une autorisation préfectorale déterminant les précautions à prendre pour éviter les accidents.

D'une manière générale, MM. les Maires sont autorisés à organiser, en cas de besoin, en vertu de l'article 90 de la loi du 5 avril 1884, des battues municipales aux sangliers comportant l'emploi du fusil (après entente avec l'autorité militaire s'il y a lieu).

Dans les régions où les sangliers se trouveraient nombreux, des battues générales, sous la direction du lieutenant de louveterie, seraient autorisées par arrêté préfectoral.

Extrait de la réglementation permanente.
Destruction des animaux nuisibles.

Sont considérés comme animaux malfaisants ou nuisibles :

Quadrupèdes : Le loup, le sanglier, le renard, le blaireau, l'ours, le lapin, la loutre, le chat sauvage, le chat-haret, la martre, le putois, la fouine, la belette, le roselet, la civette, la genette, l'écureuil.

Oiseaux : Le gypaète barbu, les aigles, les pygargues, le balbuzard fluviatile, les milans de toutes sortes, les faucons de toutes les espèces, à l'exception des faucons kobez, cresselle et crésserine, l'autour, les éperviers, les buzars, le grand-duc, le héron, le cormoran, les corbeaux et cornelles, la pie, le geai, le butor, la palombe, la tourterelle et le ramier.

Indépendamment du droit qui leur appartient de repousser et de détruire en tout temps et par tout procédé, même avec les armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés, le propriétaire, possesseur ou fermier peut, sous les conditions ci-après, détruire en tout temps sur ses terres les animaux malfaisants ou nuisibles, soit par l'enlèvement et la destruction des portées, nids et couvées, soit à l'aide du fusil et des pièges autres que les suivants : battenties d'armes à feu, fosses à loups, collets, lacets et trappes.

En outre, la destruction des palombes, tourterelles et ramiers par les propriétaires, possesseurs, métayers ou fermiers sur leurs terres sera tolérée de l'ouverture au dernier dimanche de mars inclusivement, avec ou sans cabanes et appeaux, au moyen du filet à mailles de 0,04.

Le Livre d'Or du lycée de Bordeaux

L'Association des anciens élèves du lycée rappelle à tous les camarades, adhérents ou non à l'Amicale, et à leurs familles, qu'elle poursuit la préparation du « Livre d'Or » destiné à perpétuer la mémoire de ceux (anciens élèves, fonctionnaires et serviteurs du lycée) qui sont morts pour la patrie, ou qui, durant la guerre, se sont distingués au front et dans les services militaires ou civils de l'arrière.

Ce livre sera divisé en deux parties principales :

1° Tués à l'ennemi, morts à la suite de blessures de guerre, morts à la suite de maladies contractées au front, morts en captivité, avec indication de l'âge du défunt.

2° Survivants avec ou sans blessures de guerre.

Les noms, prénoms, grade, arme, époque du séjour au lycée, profession et domicile avant la guerre, dans chacune de ces deux grandes catégories, seront placés par lettre alphabétique, sans distinction d'âge, d'arme, de grade ou de services rendus. A la suite de chaque nom seront mentionnés les avancements de grade successifs, copie sera donnée de toutes les citations à l'ordre obtenues, avec l'énumération de toutes les décorations et distinctions honorifiques (Légion d'honneur, médaille militaire, croix de guerre, décorations étrangères). Ce ne sont point des biographies que contiendra le « Livre d'Or », en raison du nombre trop considérable de ceux qui ont le droit d'y figurer, mais bien un résumé substantiel et précis du rôle de chacun.

Autant que possible, l'Association désire n'omettre personne. Elle recevra avec reconnaissance tous les renseignements qu'on voudra bien lui adresser. Elle tient à la disposition des intéressés un questionnaire, rédigé suivant les données qui précèdent, et qui leur sera remis à Bordeaux, ou envoyé au dehors sur demande.

S'adresser à M. le Proviseur du lycée ou à M. Guérin, président de l'A., rue de Saint-Genès, 40, Bordeaux.

Ravitaillement civil
Vente de Pommes de Terre et de Carottes par la Municipalité

Jeudi 19 courant, la municipalité fera vendre des carottes sur les marchés ci-après : Capucins, Grand-Marché, marché des Chartrons, marché des Grands-Hommes et marché de Lerme.

Les prix et les heures de vente ne sont pas modifiés.

Pommes de Terre

Le même jour, dans l'après-midi, à partir de treize heures quarante-cinq, des pommes de terre seront mises en vente au marché des Grands-Hommes et à l'école communale de filles, rue Flornoy, 44, à Saint-Augustin, au prix de 0 fr. 60 le kilo. Il pourra être attribué 5 kilos par ménage.

Il ne sera pas rendu de monnaie.

Mairie de Bordeaux

Le conseil des ministres ayant décidé qu'il y aurait congé jeudi 19 décembre courant, les bureaux de la mairie seront fermés ce jour-là.

Les bureaux de l'état civil et des inhumations seront ouverts jusqu'à midi.

Pour les Pompes funèbres, les intéressés pourront, dans l'après-midi, s'adresser au dépôt du service, rue de Belfort, 11 et 13 (téléphone, 3-11).

Renouvellement de sépultures

Le maire de la ville de Bordeaux a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il va être procédé incessamment au renouvellement des sépultures des 39e et 43e divisions du champ commun dans lesquelles ont été inhumés les grands corps, depuis le 13 décembre 1913.

Pour renseignements, s'adresser à la mairie (division de la police administrative, 1re section) ou au bureau de l'inspecteur des cimetières.

Sermon de charité

Nous recevons la communication suivante :

« Le sermon de charité, en faveur de l'œuvre des gardes-malades gratuites de l'ouvrier — quoi les circonstances obligèrent à reculer — sera prêché le vendredi 20 décembre dans la basilique de Saint-Seurin, à 3 heures, sous la présidence de S. E. le cardinal Andrieu, par M. le chanoine Dufayet. »

Offres d'emplois

L'Office départemental de placement dispose actuellement d'un grand nombre d'offres d'emplois de : bonnes à tout faire, ménages d'agriculteurs et camionneurs.

Se présenter à l'Office départemental de placement, 8 à la préfecture de la Gironde, de 9 h. à midi, et de 14 à 17 heures.

RESTAURANT DE 1er ORDRE
A LA MADELEINE
8, Rue Buffon, 8
OUVERTURE LE SAMEDI 21 DÉCEMBRE

CHRONIQUE DU PALAIS

A l'instruction

UN DRAME A MONTUSSAN

Des gendarmes ont conduit au parquet, mardi après-midi, un habitant de Montussan, Jean X..., âgé de trente ans, inculpé d'avoir donné la mort à un soldat allié dans les circonstances suivantes :

X... avait refusé de vendre trois bouteilles de vin à ce militaire, qui, avec l'assistance de quelques camarades, le frappa violemment. Un voisin intervenu reçut également des coups.

X... prit un fusil chargé : une détonation retentit, et le soldat tomba, tué net. La charge, faisant balle, lui avait traversé la tête.

L'affaire a été mise à l'information, au cabinet de M. le juge d'instruction Rochoux. X..., interrogé par ce magistrat, a déclaré qu'il ne s'était armé que dans un but de légitime défense, et que c'est accidentellement que le coup de feu est parti. Il nie avoir volontairement pressé la gâchette.

Des témoins seront entendus ultérieurement.

TRIBUNAL CIVIL (1re CHAMBRE)

Présidence de M. EYQUEM, président

Les contrats d'abonnement de vins et la loi Faillot

Le tribunal civil de Bordeaux vient de faire application de la loi Faillot aux contrats d'abonnement de vins, dans un jugement qui doit retenir l'attention du commerce et de la propriété. On sait que cette loi permet de demander la résolution des contrats passés avant la guerre lorsque leur exécution crée des charges ou un préjudice excessifs pour l'un des contractants.

Les propriétaires d'un château, 1er cru de graves, avaient, en 1913, abonné leurs vins pour une durée de vingt années à un prix moyen de 1,350 francs le tonneau logé. Estimant qu'ils étaient lésés par ce contrat, ils avaient assigné leurs acheteurs MM. X... pour en voir prononcer la résiliation. Ces acheteurs répondirent en offrant d'indemniser les vendeurs de tous les frais supplémentaires occasionnés par la hausse des salaires et des matières premières; à quoi les propriétaires objectèrent qu'ils continueraient à éprouver un préjudice, du chef tout au moins de la hausse des vins

Après plaidoiries de Me Ramarony pour les propriétaires et de Me Habasque pour MM. X..., le tribunal a prononcé la résiliation de l'abonnement en se fondant sur ce que la loi Faillot ne permet pas la revision du contrat et sur ce que les offres des acheteurs laissaient subsister un préjudice important à la charge des vendeurs.

PETITE CHRONIQUE

INCENDIE. — Un incendie, provoqué par la crevaison d'un tuyau à gaz, s'est déclaré mercredi, à neuf heures du matin, dans le magasin Dupuy-Lassus, 44, cours de l'Intendance. Les pompiers, accourus sur les lieux avec l'auto-pompe, purent se rendre maîtres du feu vers dix heures. L'immeuble n'a pas été atteint, mais les caisses et marchandises placées dans l'arrière-magasin, ont été détruites.

ESCROQUERIE. — Une dame ayant son domicile à Paris a été arrêtée à Bordeaux, où elle était de passage, pour avoir reçu sans autorisation des souscriptions en faveur d'un hôpital. Elle avait déjà recueilli une somme de 1,400 francs.

ABUS DE CONFIANCE. — Mme Eugénie Nibay, hôtelière, 68, rue Porte-Dijeaux a porté plainte contre un commissionnaire à qui elle avait remis 600 francs pour retirer un colis à la gare et qui n'a pas reparu.

Théâtres et Concerts

Théâtre-Français
SIGURD

Pour que l'exécution de « Sigurd », au Théâtre-Français, fût tout à fait satisfaisante, il manquait une Brunehilde tenant le rôle avec une même autorité et un même talent que les autres interprètes de la partition de Reyer. Cette Brunehilde, nous l'avons à présent en la personne de Mme Lucyle Panis. Belle Valkyrie à la voix généreuse et d'exceptionnelle qualité, son succès a été très grand, comme il le fut d'ailleurs, pendant la saison dernière, chaque fois qu'elle eut l'occasion de paraître dans le même emploi.

Et ainsi, avec MM. Cazenave, Boulogne, Ferran, Lapeyre, Mmes Dalcia et Nadia de Jasinsky, dont nous avons dit les mérites tout récemment, à la reprise de « Sigurd », ce bel ouvrage est assuré d'une interprétation de rare valeur.

C. P.

Saint-Projet-Cinéma

Nul ne peut prétendre que les adaptations filmées des pièces célèbres sont toutes excellentes, mais quand les maîtres du cinéma (film superproduction **FRANCESCA-BERTINI**) se mêlent d'interpréter un drame violent, passionnant, admirablement situé, comme « **LA TOSCA** », de Victorien Sardou, ils atteignent, le mot n'est pas trop fort, à la perfection.

Le film actuellement tourné au **SAINT-PROJET-CINEMA** force à l'émerveillement. Dans un cadre de rêve, devant les vieilles pierres historiques, ou bien en des sites enchanteurs, « **LA TOSCA** » est mimée, est vécue par la superbe **FRANCESCA BERTINI**, la grande artiste italienne qui fait à la composition cinématographique le don généreux de toute sa splendeur, de toute sa beauté. Encore qu'un peu froide et sculpturale dans certaines scènes d'émotion, elle s'anime magnifiquement, puis exprime les phases angoissantes du dénouement avec une puissance tragique vraiment incomparable. Tour à tour soumise, féline ou furieuse, elle est femme dans l'expression douloureuse de sa faiblesse et aussi dans toute la superbe violence de la passion.

A côté de l'incomparable tragédienne, il serait injuste de ne pas mentionner tous les autres protagonistes, d'ailleurs, car jamais interprétation n'a été plus soignée et plus brillante.

Mention spéciale à l'orchestre composé de nos meilleurs solistes qui interprètent à la perfection des fragments de l'œuvre de Puccini, ce qui ajoute au plaisir de la vue celui d'une audition symphonique impeccablement dirigée par M. Bergerot.

Mais ce bref compte rendu ne peut donner qu'une idée imprécise de l'œuvre. Il faut aller voir « **LA TOSCA** », film superproduction de **FRANCESCA BERTINI**, je suis certain qu'on en reviendra émerveillé.

L. V.

Trianon-Théâtre

« **SAMSON** » triomphe tous les soirs.

JEUDI, MATINEE DE GALA pour l'arrivée du roi d'Italie. — Le soir, deuxième de « **SAMSON** ».

Vendredi, soirée extraordinaire. « **LA FAMILLE BOLERO** », le roi des vaudevilles, sera interprétée par la troupe au grand complet, **FERTINEL** en tête. — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« **LA REVUE DE LA FEMME** ». — Des scènes hilarantes interprétées par des artistes de premier ordre : Mme Brémonval, M. Fleury, Mmes Demarber, Arnold, Volney; MM. Réval, Desnoyer, Martin, voilà ce qui fait le succès persistant de la revue de la Scala. Location sans aucun frais.

Alcazar-Théâtre

Samedi et dimanche, spectacle de grand gala : « **ROCAMBOLE** », le plus beau drame du répertoire. — Pour la veille de Noël : « **SACRE LEONCE** », avec le tirage de la loterie. — Location tous les jours.

Alhambra-Cinéma-Théâtre

A l'écran, programme incomparable, avec « **CHARLOT ET LE COMTE** »; « **L'ARRIVÉE DU PRÉSIDENT WILSON A PARIS ET A BREST** ».

Sur la scène, « **LA ROSE DE SAINT-FLOUR** », opérette. Demain, à 2 h. 30, grande matinée de gala. — Skating avec piste en bois.

Concerts Jacques Lespine

Voici le programme du premier concert qui aura lieu dimanche 22 décembre, à quatre heures, dans les salons de l'hôtel de Bordeaux :

Causerie : M. Paul Berthelot.

1. 2e Concerto pour violon et orchestre (J.-S. Bach), allegro, adagio, allegro assai, M. Jacques Lespine.
2. Air de « Vénus », Revenez amours (Lully), Mme Labayle.
3. Trio (Mozart), andante, menuet, final, Mlle H. Bussière, M. Jacques Lespine, Mme Feulpin.
4. « Iphigénie en l'auride », songe d'Iphigénie (Gluck), Mme Labayle.
5. a) « Tempo di Minuetto » (Gaetano Pugnani); b) « La Précieuse » (L. Couperin); c) « La Chasse » (Cartier); d) « Sicilienne et Rigaudon » (F. Francœur), M. Jacques Lespine.
6. « Amaryllis », Madrigal (Caccini), Mme Labayle.
7. « Prélude et Allegro » (Pugnani), M. Jacques Lespine.

Entrée pour un concert et abonnements d'une, deux ou trois personnes, s'adresser maisons Bermond, Delmouly et à l'entrée de la salle, dimanche.

Vers la paix régénératrice

En plein souffle enflammé de patriotisme, sous un amoncellement de fleurs et auréolée de gloire, l'année va finir, léguant à celle qui vient la mission de couronner son œuvre en préparant la Paix qui doit régénérer le monde... Plus de ces angoissantes pensées qui étreignaient nos âmes ! La Victoire est venue qui les a chassées, et c'est à cœur joie que seront fêtés Noël et Jour de l'An. Aussi, les cadeaux d'étrennes amèneront une foule plus grande que jamais aux **Magasins MESNARD, 14, place Gambetta,** où l'on est toujours sûr de fixer son choix parmi les merveilleux assortiments de **Bijouterie, Horlogerie, Orfévrerie, Joaillerie, Objets d'Art**, etc., qui portent tous l'empreinte du goût le plus délicat et sont dignes d'être conservés en souvenir du plus éclatant triomphe qu'ait enregistré l'Histoire.

SPECTACLES

MERCREDI 18 DECEMBRE

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « **Mme Butterfly** ».
BOUFFES MUSIC-HALL. — Tous les jours, matinée et soirée.
TRIANON. — 8 h. 45 : « **Samson** ».
SCALA. — 8 h. 30 : « **La Revue de la Femme** ».

Ciné-Variétés, 202, r. Ste-Catherine

Mercredi et jeudi, en matinée et soirée, « **LES INDES NOIRES** », drame d'aventures de Jules Verne; « **MASCAMOR** : l'Anthropophage; « **LA REDITION DE LA FLOTTE ALLEMANDE AUX ANGLAIS** »; « **LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS EN ALSACE** ».

Saint-Projet-Cinéma

« **TOSCA** », avec Francesca Bertini; « **LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A METZ** »; l'impressionnante actualité : « **LA REDITION DE LA FLOTTE ALLEMANDE** »; « **LE PRESIDENT WILSON A PARIS** », tel est le spectacle unique qui fait courir tout Bordeaux chaque jour au réputé cinéma Saint-Projet.

Cinéma Etoile-Palace

Jusqu'à jeudi : « **LA DETTE** », drame (5 parties); « **L'HEROINE DU COLORADO** », (7e épisode); « **LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS A METZ** ».

Vendredi : « **BOUCLETTE** », le plus beau film français, interprété par **Gaby Deslys** et **Signoret**. Grand orchestre.

THÉATRE GIRONDIN, chemin de Pessac

Jeudi, à 2 h. 30 et 8 h. 30, **Nantas, Wilson à Paris, Français à Strasbourg, Héroïne**. Intermède.

Skating-Palace

Jeudi, grande matinée de famille et soirée avec orchestre.

Les Sports à Bordeaux

FOOTBALL ASSOCIATION
Scolaires libres

Dans sa dernière réunion, la commission régionale de l'U. G. S. E. L. a fixé comme suit le calendrier des premiers matches officiels de la saison :

Premier groupe (matches aller). — 6 février : Ecole Saint-Genès contre école Sainte-Marie Grand-Lebrun; école Saint-Elme, d'Arcachon, contre école Gratry, à Bordeaux; collège de Tivoli contre Institution Montesquieu, à Libourne; 13 : Collège de Tivoli contre école Sainte-Marie Grand-Lebrun; école Gratry contre institution Montesquieu, à Bordeaux; école Saint-Elme contre école Saint-Genès, à Arcachon; 20. Ecole Sainte-Marie Grand-Lebrun contre institution Montesquieu, à Libourne; école Saint-Elme contre collège de Tivoli, à Arcachon; école Saint-Genès contre école Gratry; 27 : Ecole Sainte-Marie Grand-Lebrun contre école Gratry; école Saint-Elme contre institution Montesquieu, à Bordeaux; collège Tivoli contre école Saint-Genès.

6 mars : Collège de Tivoli contre école Gratry; école Saint-Genès contre institution Montesquieu, à Libourne; école Sainte-Marie Grand-Lebrun contre école Saint-Elme, à Arcachon.

Les matches retour seront disputés entre les trois équipes classées en tête de la poule aller.

Deuxième groupe. — 20 février : Institution N.-D. de Recouvrance, de Saintes, contre école Fénelon, de La Rochelle, à Saintes.

Troisième groupe. — 27 février : Ecole Saint-Caprais, d'Agen, contre école Saint-Théodard, de Montauban, à Montauban.

Quatrième groupe. — 6 mars : Institution Notre-Dame, de Dax, contre école Immaculée-Conception, de Pau, à Dax; 13 : Le vainqueur du match Dax-Pau contre l'école Jeanne-d'Arc, de Tarbes.

Sont qualifiés pour ces championnats, tous élèves et anciens élèves non mobilisés jusqu'à la classe 1919 inclus, inscrits sur les registres de l'école et n'ayant disputé, depuis le début de la saison, aucun match officiel dans un autre groupement sportif.

Un grand match au profit des rapatriés

Une belle démonstration de football association, une œuvre de charité, tous les sportmen ne manqueront pas d'y participer. Après une démonstration américaine of base-ball, le « clou » de la journée sera la rencontre Stade bordelais, champion de la C. A., contre S. C. bastidienne (sélection de guerre).

Cette grande fête sportive doit se dérouler le 25 décembre (Noël) sur le ground d'honneur du S. B. U. C., 414, route du Médoc, sous la présidence de hautes personnalités de notre ville.

BOXE
Paul Hams contre Lurie

Après plusieurs mois d'une polémique serrée, engagée entre notre champion bordelais Albert Lurie, champion de France, par suite du défi que lui lança le boxeur noir P. Hams, champion du Panama, la rencontre si impatiemment attendue par les nombreux sportsmen vient d'être conclue. Les adversaires ont signé les contrats réglant les conditions de ce match, qui s'annonce des plus palpitants.

Ce beau combat sera organisé par le Cercle athlétique Boxing bordelais, et aura lieu le 25 décembre à la salle Franklin, encadré de cinq combats dignes d'intérêt, entre autres : Castaing contre Bazille.

COMMUNICATIONS

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera, le jeudi 19 les expéditions de machines agricoles à destination des réseaux Midi et P.-O. seulement, dont les déclarations ont été numérotées dans le groupe 11, du numéro 401 au numéro 800.

Chemins de fer de l'Etat (ancien Ouest)

La gare de Bordeaux Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera les 19, 20 et 21 courant les expéditions de machines agricoles à destination du réseau Etat (ancien Ouest) dont le poids n'excède pas 300 kilos, d'un même expéditeur à un même destinataire.

Comme conséquence de cette acceptation, les expéditions de cette nature qui ont été inscrites dans la série C sont annulées.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 52,501 à 53,500 (série B, 2e catégorie), et de 36,501 à 37,000 (série C, 3e catégorie) seront acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide par expéditions de 300 kilos au maximum, le vendredi 20 décembre 1918.

ÉTAT CIVIL
DECES du 17 décembre

Julien Teil, 4 ans, hôpital.
Jean Pournarch, 45 ans, rue de Cenon, 14.
Albert Landier, 51 ans, hôpital.
Elie Durandeau, 52 ans, 45, rue de la Croix Blanche.
Mme Patureau, 59 ans, quai de Paludate, 89.
Anne Loignon, 63 ans, hôpital.
Veuve Tache, 71 ans, rue Judaïque, 181.
François Delmon, 72 ans, cité Lafon.
Jean Martineau, 77 ans, rue Cazenave, 43.

CONVOI FUNÈBRE Mme et M. Catrouy, M. et Mme C. Raoni, M. et Mme G. Raoni, Mme veuve P. Boutet et son fils, M. A. Cat